

Mairie de Clairvaux-les-Lacs
9 Rue du Parterre
39130 CLAIRVAUX-LES-LACS

Courriel :
mairie@clairvaux-les-lacs.com

Tél : 03 84 25 82 42
Fax : 03 84 25 28 44

ARRETE N°2020-070 INTERDISANT L'ACCES AU PLONGEOIR

Le Maire de CLAIRVAUX-LES-LACS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal notamment les articles L 131-13 et R 610-5 frappant d'amendes de police toute violation des interdictions et le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police,

VU la Loi n° 2020-856 du 09 Juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire, ensemble la décision n° 2020-803 du 09 Juillet 2020 du Conseil Constitutionnel,

VU le décret n° 2020-860 du 10 Juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 2020-860 du 10 Juillet 2020 modifié : « I. – Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène définies en annexe 1 au présent décret et de distanciation sociale, incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance ».

Considérant que la distanciation sociale cause covid-19 n'est pas respectée,

Considérant les bousculades régulières sur le plongoir,

Considérant les accidents à répétitions depuis trois semaines consécutives,

ARRETE

Article 1er : Il est interdit de sauter ou de plonger dans le lac depuis le plongeur à toute personne jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Cette interdiction sera matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté et la mise en œuvre de clôtures qui seront installés par les services municipaux.

Article 4 : Madame le Maire de CLAIRVAUX-LES-LACS et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CLAIRVAUX-LES-LACS, le 03 Août 2020

Le Maire,



Hélène MOREL-BAILLY